



Renoncer à une pension alimentaire

Par **BISAGNI**, le **13/02/2009** à **19:22**

Bonjour,
quelles sont les consequences si je renonce a la pension alimentaire.
Mon ex mari revient sur la convention qu'il avait signée lors de notre convocation devant le magistrat LE 10/02 jour du jugement. Audience reportée au 03/03
si j'accepte de renoncer puis je ressaisir le juge apres le jugement
Cordialement
MERCİ